

Ami entends-tu...

JOURNAL DE LA RÉSISTANCE MORBIHANNAISE

Organe de l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité du Morbihan

Rédaction - Administration - Publicité : 140, Cité Salvador-Allende - 56100 LORIENT

Compte Bancaire B. P. B. A. N° 27 19 03810-8 Lorient

Abonnement 1 an : 11 Francs — Carte de soutien annuelle : 10 Francs

12^e. ANNEE

1^{er}. SEMESTRE 1978

PRIX : 3 FR.

40

41

DIMANCHE 23 AVRIL

à BERNÉ

XVI^e CONGRES

Départemental

du Comité ANACR

du MORBIHAN

voir pages 3-4-5-6

LUNDI 15 MAI

à DUAULT

(COTES DU NORD)

**Rassemblement
Régional**

en hommage aux Sacrifices
de la Résistance

voir pages 9-10-11



MEMBRE INTERFLORA

Les plus belles fleurs

G. POIDEVINEAU

12, place Alsace-Lorraine — **LORIENT**
Téléphone : 21.05.56

**LIBRAIRIE DES ECOLES
ET DES ADMINISTRATIONS**

René TOHIC

73, Rue Maréchal-Foch LORIENT

VOUS AVEZ BESOIN D'UN TAXI :
à votre service le fils d'un ancien résistant
GUY PEDRONO
7, Rue Cornic-Duchêne — 29130 QUIMPERLE — Tél. 96.07.94

AMBULANCES DS 21 et DS 23
☆ TOUTES DISTANCES ☆

FER — MER — ROUTE

DÉMÉNAGEMENTS LE CAVIL & C^{ie}

20, Rue Charles-Baudelaire
LANESTER
Tél. (97) 21.14.14

10, Cours de Chazelles
LORIENT
Tél. (97) 21.01.98

Visites et Devis
gratuit sans engagement

PORTRAITS — MARIAGES — FETES DE FAMILLE

STUDIO D'ART L. LE GUERNEVÉ

12, Avenue Anatole-France — LORIENT — Téléph. 64.38.14
TRAVAUX INDUSTRIELS NOIR ET COULEUR
TRAVAUX AMATEURS, LIVRAISON TRES RAPIDE

LA GALERIE DU ROTIN

26, Rue Maréchal-Foch — LORIENT — Téléph. 64.29.07
SALONS — PEAUSSERIE
CHAMBRES — LUMINAIRES
ET TOUTE LA VANNERIE
UNE VISITE S'IMPOSE ENTREE LIBRE

AMIS DE LA RÉSISTANCE...

La publicité contribue à la parution
d' « AMI entends-tu »

Un moyen de défendre votre journal :
... **ACHETEZ CHEZ NOS ANNONCEURS !**



MAGASIN PILOTE
Mobilier de France

moysan

LORIENT 4, Place Jules-Ferry
VANNES Centre Commercial du Fourchêne, Rte d'Auray
HENNEBONT 2, Avenue de la Libération
QUIMPERLÉ Angle Rue Thiers - Rue Mellac



SPÉCIALITÉS BRETONNES
GARANTIES PUR BEURRE

QUATRE QUARTS
GATEAUX BRETONS
GALETTES FINES
— KATE MAD —

St-TUGDUAL
56540
Tél. (97) 51.24.03

TRANSPORTS
Goulias Frères

*
LOCATION PELLETEUSES
ET CHARGEURS

*
Rue Gérard-Philippe
LANESTER

Téléphone 64.52.54

Faites connaissance
avec le lieu
où se déroule
notre Congrès 1978

BERNÉ et PONTCALLEC

une belle histoire
et une constante volonté de lutte

Le découpage administratif a fait de Berné une commune du canton du Faouët, ainsi que Meslan et Priziac. Ce sont trois communes sises en deçà de l'Ellé qui a marqué longtemps la limite entre la Cornouaille et le pays Vanetais. Le Faouët est de tradition cornouaillaise et dépendait naguère de l'évêché de Quimper. Berné, Meslan et Priziac relèvent du Pays dit Pourlette dont Guéméné sur Scorff est la capitale. On disait le "Pays des Mille Boutons" du temps où presque tout le monde ici portait le fameux gilet dont les boutons servaient plus à décorer qu'à boutonner. La coiffe des femmes (on la rencontre encore chez les personnes d'âge) était reconnaissable entre toutes. Elle a forme de brouette renversée.

LES ORIGINES

Le nom de Berné est tellement ancien qu'il pose un problème aux plus sagaces des étymologistes. On sait que BERN signifie tas, meule, amoncellement, mais de quoi ? La deuxième partie du vocable, qui aurait pu nous éclairer, s'est atrophiée à l'usage et ceci depuis longtemps.

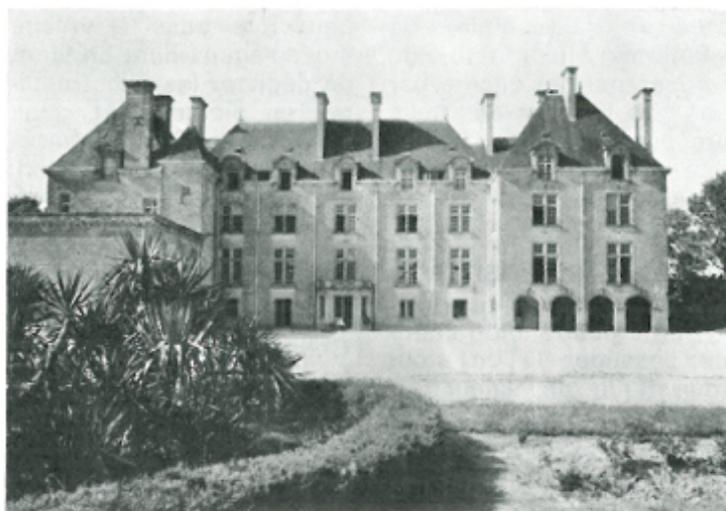
On trouve ici un Saint patron que l'on rencontre très peu ailleurs en Bretagne : Saint-Brévin que l'on prononce Brehuenn. On l'identifie avec un archevêque de Canterbury au 8^e siècle. De même que l'on voit en Saint-Albaud, dont la jolie chapelle se situe à l'orée de la forêt de Pontcallec, un Saint Aelwood,

qui fut archevêque de Bangor au Pays de Galles. Voilà qui nous fait remonter aux premiers temps des implantations bretonnes ! Des temps mégalithiques, les vestiges sont très rares. A peine parle-t-on d'un menhir de 4,50 m auprès de Kerlivio Pontulaire, non loin du Scorff qui sépare Berné d'Inguiniel et de Plouay, au Sud.

On parle d'une voie romaine qui prenait la direction de Priziac au nord. Elle aurait été utilisée par l'Empereur Louis Le Débonnaire à la poursuite du chef breton Morvan dit Leiz-Breiz, révolté contre son autorité impériale. Les troupes franques auraient campé à l'abri d'un gros retranchement sur la hauteur du Zinsec, un peu au-delà du carrefour dit de la Croix des Nations où la route de Berné à Priziac coupe la départementale de Guéméné au Faouët via Kernascleden. En fait, on devrait dire la "Nation" car ce sont des soldats de la "Nation" qui furent abattus là par des Chouans. Le respect que l'on doit à tous les morts leur a fait dresser une croix du souvenir.

PONTCALLEC ET LE SCORFF

Ces Chouans avaient leurs repaires quasi inviolables dans la belle forêt de Pontcallec qui est l'orgueil de Berné et à laquelle s'attachent bien des souvenirs. Le château actuel devenu une maison d'enfants tenue par des religieuses dominicaines a été la propriété du duc de



Lorge, décédé voici une quinzaine d'années. Il l'avait hérité de son oncle, le comte de Brissac, dont la famille avait construit cette belle et grave demeure au siècle dernier. Elle a été édiflée à quelques pas de l'ancien château-fort des marquis de Pontcallec dont il subsiste quelques pans de mur. Doit-on rappeler qu'un de ces marquis, qui avait pour amis les charbonniers, les bûcherons et les sabotiers de sa forêt, a été décapité à Nantes en 1720 pour avoir conspiré avec d'autres gentilshommes bretons contre le pouvoir central alors incarné par le Régent Philippe d'Orléans ? Des chansons populaires célèbrent encore sa mémoire.

Le château d'aujourd'hui est au milieu d'un parc immense et de toute beauté. Il domine un étang romantique à souhait, tandis qu'à l'une de ses entrées, on peut voir une claire chapelle dite de Sainte Anne des Bois. Ici se déroule chaque année, à la Pentecôte, un des pardons les plus typiques et des plus suivis. Tout près de cette chapelle relativement neuve, une colonne torse dans une petite enceinte rappelle un plus ancien sanctuaire, dit de Santez Anna Gouh, sainte Anne la vieille.

Cet ensemble de Pontcallec est franchement merveilleux, comme l'est toute la forêt elle-même tout au long de ses 600 hectares. La route qui la

→

RADIO - TÉLÉ - MÉNAGER

JEAN CHENU

11, avenue de la Libération - HENNEBONT - Téléph. 65.25.24

Distributeur PHILIPS (la plus belle image couleur)
Distributeur COMIX (RDA - URSS)

BERNÉ ...

(suite de la page 3)

flanque, avec le Scorff sur sa gauche, est un lieu de promenade maintenant bien connu. Nulle part ailleurs, la nature n'a été plus prodigue d'eau claire, de végétation luxuriante, de refuges qui ont encore par endroits l'accent des âges les plus anciens. Chaque pas offre un sujet d'enchantement.

D'AUTRES CURIOSITES

Berné peut s'enorgueillir de posséder là un atout touristique de valeur exceptionnelle. Il n'est pas le seul qui mérite attention. L'église Saint-Brévin a du charme. Tout près du bourg du côté de Meslan, à l'ouest sur une hauteur dont les horizons sont d'autres hauteurs qui dessinent un amphithéâtre, a été bâtie une curieuse chapelle du Sacré-Cœur inspirée de celle de Montmartre. Avec la chapelle de Saint Albaud et celle de Sainte Anne des Bois dont nous avons parlé plus haut, nous avons fait le tour de l'ensemble monumental de Berné. Il y eut aussi une chapelle Saint Germain. De ses ruines on a recueilli juste assez de pierres pour édifier un oratoire.

Signalons d'autres points d'attraction : Rohorven avec son impressionnant chaos de roches, le Péros qui est un remarquable observatoire sur la forêt et la coulée du Scorff. Et puis,

il faudrait interroger bien des lieux-dits, tel Coet-Cado où il y eut sans doute un monastère, l'étrange Marta dont on ne sait que penser, et aussi le village moyen-âgeux dont on vient de dégager les structures en pleine forêt, sans oublier Lan Dordu témoin d'un drame de la Résistance à la dernière guerre.

LE BERNE DU PRESENT

Il y a le Berné du passé. Celui du présent mérite aussi d'être salué. Son regretté député-maire, Paul Ihuel, avait su l'arracher à la somnolence. Le dynamisme constaté ici a été d'un grand exemple pour les communes voisines. Une expression symbolique de ce renouveau est due à la jeune et glorieuse Union Sportive de Berné, au sujet de laquelle on a pu parler d'épopée. Cette formation de football s'est hissée à un niveau que bien des cités plus huppées peuvent lui envier.

On peut dire que c'est un trait de race : Berné s'est trouvé maintes fois naguère engagé en bien des tumultes. Depuis, on a beaucoup parlé de ses lutteurs. Les gars de Kost er Hoed ont eu réputation d'invincibilité ; tels les Jaffré et les Flégeau de nos chansons. Volonté de lutter, plaisir de lutter, tel est encore Berné !

Pierre MADEC.

DÉROULEMENT du CONGRÈS

- 8 h 30 — Messe en l'église paroissiale.
— Durant la messe, à la salle du congrès, formalités d'organisation : dépôt des mandats, candidatures au conseil départemental, règlement du repas en commun.
- 9 h 00 — Dépôt d'une gerbe au monument de Paul Ihuel, devant l'église.
— Départ des délégations à la salle du congrès où elles pourront terminer les formalités d'organisation.
- 9 h 30 — Ouverture du congrès, installation du bureau, salut du président.
- 9 h 45 — Rapport moral, par le secrétaire général.
- 10 h 15 — Discussion sur le rapport moral.
- 10 h 45 — Rapports financiers : trésorerie départementale et trésorerie Ami entends-tu...
- 11 h 00 — Discussion sur les rapports financiers.
- 11 h 15 — Lecture et discussion sur les résolutions.
1) Commission des mandats et des candidatures
2) Commission des droits et des œuvres sociales
3) Commission de l'histoire et de la connaissance de la Résistance
4) Commission d'orientation et d'organisation.
- 11 h 30 — Election du Conseil départemental, des délégués au Congrès national de Brive et des candidats au Conseil national.
- 11 h 50 — Interventions des invités et du délégué national.
- 12 h 20 — Fin des débats.
- 12 h 30 — Rassemblement au carrefour, à la sortie de la salle du congrès, pour le départ en cortège au monument aux morts de la commune.
- 12 h 45 — Dépôt d'une gerbe au monument de Lan Dordu sur la Nationale Guémené - Le Faouët par une délégation du congrès.
- 13 h 00 — Vin d'honneur.
- 13 h 30 — Repas en commun à la salle "Ar Gavoten".

A VOS FOURCHETTES...

Après le vin d'honneur qui sera servi dans les locaux de la Mairie de Berné, rendez-vous des convives pour le repas en commun, à la salle "Ar Gavoten".

Voici le menu qui nous est offert pour le prix de 50 F.

- Assiette anglaise, crudités.
- Coquilles Saint-Jacques.
- Langue de bœuf.
- Pintadeau.
- Pommes pailles, salade.
- Pâtisseries de fromage.
- Pâtisseries.
- Glace - Crêpes dentelles.
- Vins : Muscadet, Réserve du patron.
- Café arrosé.

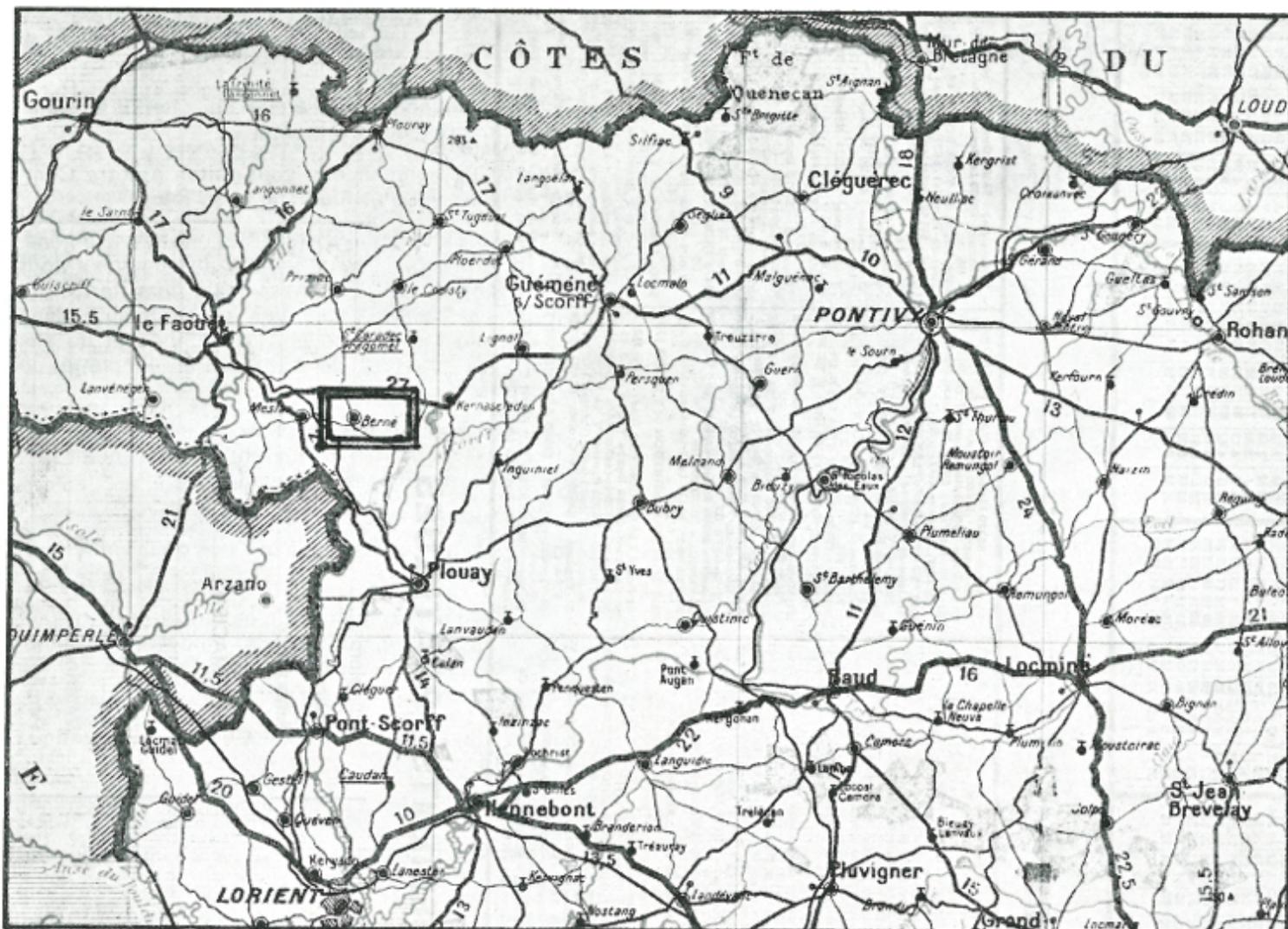
POUR VOS IMPRIMÉS

adressez-vous à

LORIENT

LA LIBERTÉ
de la Morbihan
QUOTIDIEN RÉGIONAL DU SOIR

Tél. 21.10.18

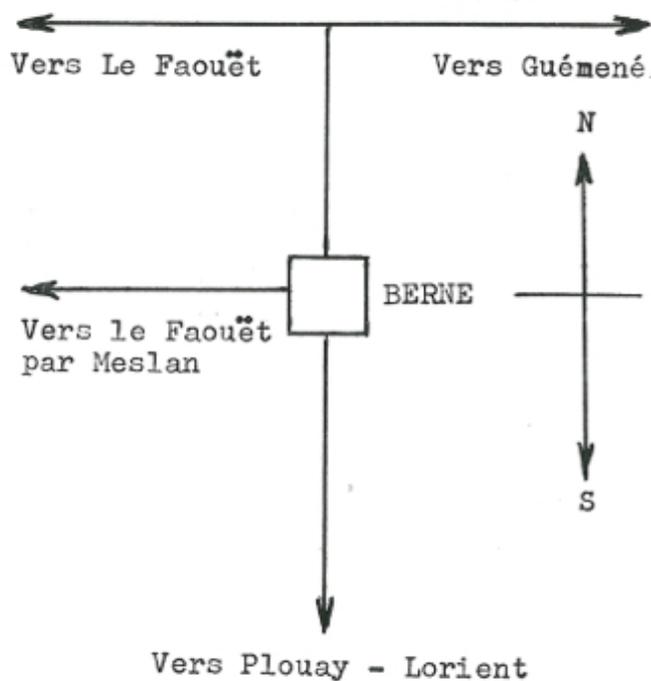


**SUIVEZ CES INDICATIONS
POUR VOUS RENDRE A BERNE**

Pour ceux qui doivent passer par Plouay, prendre la route du Faouët et quitter la N. 169 à Poulhibet, environ 6 Km après Plouay

Pour ceux qui doivent passer par Guémené-sur-Scorff, prendre à la sortie de Guémené la route de Plouay-Le Faouët et au nouvel embranchement laisser la route de Plouay à gauche et continuer tout droit sur la N. 782 vers Lignol (que l'on ne traverse pas), Kernascleden et le carrefour "La Croix des Nations. Berné est à partir de là à moins de 2 Km.

La Croix des Nations



LE MOT DU MAIRE



Chers Amis Anciens Combattants
de la Résistance,

Dans quelques jours vous allez tenir à Berné
votre Congrès départemental.

C'est un honneur que vous faites à notre Com-
mune. Nous vous accueillons avec joie.

Berné c'est d'abord la terre, une terre aména-
gée, restructurée par la volonté des hommes pour
la prospérité des hommes, mais une terre qui
garde son identité, son âme et sa beauté dans
la fantaisie tourmentée de ses collines et de ses
vallons, le mystère de sa forêt, la limpidité de
sa rivière.

Berné c'est aussi la chanson des métiers où
au bruit des truelles se mêlent le crissement des
scies et le tintement des enclumes.

Berné c'est le granit de Péros, gris ou bleu,
toujours sain, taillé par des artistes pour l'ornement
de nos demeures.

Berné c'est un tantinet d'industrie garantissant
aux produits transformés de l'élevage un label
de qualité.

Berné c'est le bouillonnement d'une jeunesse
qui se discipline et s'épanouit dans la pratique
ordonnée du sport.

Berné c'est encore des hommes et des femmes
se formant patiemment les soirs d'hiver au noble
métier de secouriste pour se porter spontanément
au secours des vies en danger.

Berné c'est une terre d'unité où, dans l'heu-
reuse diversité des choix et des opinions, on aime
se rassembler pour le bien commun.

Berné est terre de patriotes où jeunes et vieux
savent se souvenir.

Berné fut au début du 18^e siècle terre de rébel-
lion et la complainte du marquis de Pontcallec
sonne encore à nos oreilles. Kalonen eur, pennen
Kalet, les Bernéens deux cents ans plus tard ont
su comme vous prendre le maquis. Landordu, haut-
lieu de la résistance bretonne. C'est encore Berné.

Vous voyez bien, chers amis Anciens Combat-
tants de la Résistance, qu'à Berné vous serez tou-
jours chez vous.

Soyez les bienvenus.

Roger Cospérec,

Conseiller Général du Morbihan
Maire de Berné.

DE BONNES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

LORIENT : intense activité de la permanence du Samedi

L'Assemblée générale du Comité de Lorient-Lanester, réunie le 15 janvier à la salle des Fêtes de Lanester, a réuni plus de cent adhérents qui ont retiré ce matin-là leur carte 1978.

Placé sous la présidence de Jean Maurice, conseiller général, maire de Lanester, un ancien du 1^{er} bataillon FTPF du Morbihan (compagnie Marseillaise), l'Assemblée générale s'est surtout penchée sur son activité durant l'année 1977, ses participations aux différentes cérémonies commémoratives, mais surtout sur le nombre croissant de dossiers remplis pour obtenir de l'office des A.C. la reconnaissance des droits de nos camarades.

A ce propos il a été constaté que les refus opposés à nos camarades — qui sont en droit de se voir reconnaître le titre de combattant — sont généralement rédigés sèchement sans précision du motif du refus et surtout sans conseil pour mieux établir les dossiers quand ceux-ci ont été fait individuellement sans recourir à notre service spécialisé dans ce domaine.

Un appel a donc été lancé, à l'A.G. pour que nos camarades

consultent les responsables du Comité local avant d'entreprendre toute démarche en se rendant à la permanence du samedi matin entre 9 h 30 et 11 h à la salle n° 3 de la Cité Allende 12 rue Colbert.

Autre aspect débattu et adopté à l'unanimité des présents : une sortie en direction de Duault lieu de parachutage du Colonel Bourgouin et de ses paras, dans les Côtes du Nord, afin de montrer notre détermination au respect de l'esprit de la Résistance et pour protester contre les résurgences du nazisme dans notre région.

L'Assemblée générale a fixé la date de cette sortie au lundi de la Pentecôte, le 15 mai. Que chacun en prenne note et au moment venu, ne manque pas de s'inscrire pour cette sortie envisagée par car.

En fin de réunion l'A.G. a conduit dans sa totalité les membres composant le bureau local. Celui-ci s'est réuni le samedi 18 février et a procédé à la désignation des postes des différents responsables. Chacun des membres sortant a été réélu à son ancien poste respectif.

Port-Louis, M. Crépeau, maire et conseiller général d'Hennebont et M. Legrand, représentant la F.N.A.C.A. devaient par la suite se joindre à l'assemblée.

Une nouvelle fois il revenait au secrétaire Toussaint Le Corff de présenter le rapport moral du Comité qui a eu la douleur de perdre 11 adhérents pour l'année 1977. « Mais, devait noter T. Le Corff, malgré ces 11 décès, quelques refus et des départs, notre section a réglé 317 cotisations contre 310 en 1976. »

Analysant les chiffres et les raisons des défections, T. Le Corff concluait : « Je suis persuadé qu'en fin 1978, notre section comptera 350 adhérents » et il indiquait les objectifs pour chaque localité : Hennebont 10, Inzinzac 4, Brandéon 3, Landaul 1 ou 2, Landévant 2, et 10 à 12 sur le secteur de Riantec.

Le problème des adhérents et des perspectives étant définis le secrétaire devait passer à l'autre aspect de l'activité du bureau au cours de l'année 1977.

● **Les décorations** : Le 8 Mai ont été remis :

- 1 médaille militaire
- 1 croix de guerre
- 4 médailles du CVR
- 17 croix du combattant
- 1 insigne de réfractaire
- 3 médailles commémoratives d'Indochine
- 2 médailles commémoratives 39-45.

● Par ailleurs le Comité a participé à toutes les manifestations patriotiques habituelles durant l'année et aussi aux cérémonies à Hennebont et à Lochrist lors de la venue de la délégation soviétique, l'été dernier et enfin en compagnie du frère de Théodore venu s'incliner sur sa tombe, Théodore qui était un ancien FTPF tué à Hennebont, au château du Bot et inhumé à Lochrist.

Toussaint Le Corff devait encore noter dans son rapport les différentes démarches effectuées à l'office des ACVG, puis il se penchait sur la date du 8 Mai et déclarait :

« Si nos anciens de 14-18 tiennent à l'Armistice du 11 novembre, si nos camarades anciens d'Algérie tiennent au 19 mars, si les déportés ont leur journée nationale de la déportation, nous les anciens de 39-45 avec tous les Résistants, nous voulons obtenir que le 8 Mai soit reconnu officiellement fête nationale et voici pourquoi :

Parce que le 8 Mai est la fête internationale de la Victoire sur le nazisme, la plus atroce oppression que le monde ait connue depuis des siècles, avec ses camps d'exterminations, ses chambres à gaz, ses troupes d'hommes asservis et réduits en esclavage.

Parce que le 8 Mai a vu la fin du martyre quotidien des déportés de toutes les nations : Allemands, Polonais, Français, Belges, Hollandais, Russes, Italiens, etc...

Parce que le 8 Mai cesse le martyre des populations affamées et pillées durant tant d'années par les "Seigneurs" du III^e Reich.

Parce que le 8 Mai, c'est l'heure du châtimeur qui va bientôt sonner pour les criminels de guerre et leurs complices, les collaborateurs.

Parce que le 8 Mai est la fin d'un cauchemar qui risquait, selon l'expression d'Hitler, de plon-

ger l'humanité tout entière dans les ténèbres pour mille ans, selon son rêve fou.

Le 8 Mai, Fête nationale des Pays-Bas et de la R.D.A., doit être et doit demeurer la fête de la grande fraternité de tous les libres citoyens épris de justice.

Après les imposantes cérémonies du 8 Mai 76 et du 8 Mai 77, nous devons continuer à faire du 8 Mai, une grande fête populaire, en attendant qu'enfin il soit rétabli comme Fête Nationale.

Différentes cérémonies (au monument aux morts) et défilés avec les Guelloh-Guel ont eu lieu dans les rues de Riantec, avant le banquet précédé du vin d'honneur au cours duquel le docteur Thomas remerciait la municipalité et tous les participants.

Le Maire de Riantec, M. Henri Moller, devait conclure cette matinée de la Résistance :

« Vous, soldats sans uniforme, soldats de l'ombre, vous évoquez au cours de cette journée, toutes les aventures, toutes les souffrances que vous avez endurées et celles dont vous avez été les témoins au cours de cette dramatique période de l'occupation.

« Vous avez également contribué par votre activité à libérer notre pays, en immobilisant dans les secteurs de Bretagne, d'importantes forces que l'ennemi ne pouvait de ce fait utiliser sur d'autres fronts.

« Vous combattiez pour un idéal, sachant que si, par malheur vous tombiez aux mains des envahisseurs, c'était pour vous, l'exécution sommaire ou l'acheminement vers les camps de la mort.

« Nous, qui avons survécu et sommes ici rassemblés, accordons-leur une pensée reconnaissante et un hommage ému, car ils sont morts afin que vive la France. »

● **CARNAC**. Autour d'André Le Meitour, président, les camarades de Carnac, Auray, La Trinité sur Mer, Plouharnel et même un adhérent de Belle-Ile, bravant la tempête, s'étaient rassemblés pour la reprise des cartes 1978. Le Comité qui compte 48 adhérents estime qu'il est possible de renforcer cet effectif. Parmi les objectifs tracés au cours de cette Assemblée générale, figurent entre autre une plus forte participation du Comité aux manifestations de Port-Louis et de Penhièvre.

HENNEBONT : le 8 Mai doit être Fête Nationale

Le 5 février s'est tenue, salle Lamour, à Riantec, l'Assemblée générale de la grande section d'Hennebont groupant les communes de Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Brandéon, Landaul, Landévant, Merlevenez, Nostang, Riantec, Locmiquélic, Port-Louis.

Au bureau avaient pris place François Rouaud, président de la section de Riantec, ainsi que le Colonel Morel, membre du Conseil national, du bureau départemental et co-président de la section Lorient-Lanester et le docteur Thomas, membre d'honneur départemental et nouveau président de la section de Riantec. Les invités assistant aux débats étaient MM. Kergueris, conseiller général de Port-Louis, Moller, maire de Riantec et le commandant de gendarmerie de

POUR LA REPRISE DES CARTES 1978 ...



PONTIVY : une plaque souvenir sur les tombes de nos camarades disparus

Le Comité de Pontivy a tenu son Assemblée générale le 5 février à la salle des Fêtes sous la présidence de Jo Guillaume, assisté du Colonel Adol, président d'honneur, Mme Odette Doré, vice-présidente départementale déléguée, membre du Conseil national, Jos Le Beux, secrétaire général adjoint, responsable de « Ami Entends-tu... »

Devant une assistance assez fournie (le Comité compte 45 adhérents) Jo Guillaume a lancé un appel au regroupement de tous les combattants de la Résistance afin de faire pression sur les pouvoirs publics pour la reconnaissance de leurs droits et notamment l'attribution de la carte du combattant (couleur chamois), la seule qui donne droit à la retraite à 65 ans.

Evocant la vie de la section, il a fait part de la situation financière difficile de celle-ci qui

ne vit que par les cotisations, ce qui a amené le bureau à faire une demande officielle près de la municipalité pour obtenir une subvention en 1979. Cela s'explique en particulier par le fait que la section a décidé l'achat de dix plaques souvenirs qui seront déposées sur les tombes des anciens résistants lors de la cérémonie du 8 Mai prochain.

« Cela nous permettra de donner davantage d'ampleur à cette journée du souvenir. », a ajouté M. Guillaume qui a rappelé que la section demandait avec insistance que le 8 Mai soit célébré au même titre que le 11 Novembre et soit une fête nationale.

Après une intervention de Mme Doré, qui a insisté sur les droits des anciens combattants de la résistance, en particulier la suppression totale de la loi sur les forclusions, l'assemblée a

procédé à l'élection de son bureau qui est ainsi composé :

Président d'honneur : colonel Adol ; président : Jo Guillaume ; vice présidents : Marcel Mazure, Marcel Le Cocq, Jean Le Sourd ; secrétaires : Alfred Jacques, Guy Lenfant ; trésorier porte drapeau : Job Hamonic.

GOURIN : un nouveau départ et une forte participation au congrès de Berné

La réunion annuelle de reprise des cartes du Comité de Gourin le samedi 4 février a été l'occasion de faire un tour d'horizon, parmi les membres présents — et en s'informant aussi des cas des absents — sur l'octroi de la carte du combattant.

Quelques membres du Comité n'ont pas encore vu leurs droits reconnus, soit que leur dossier est incomplet, par la difficulté à retrouver des attestations ou par manque d'information quant aux pièces à remplir ou à fournir.

A ce sujet, Odette Doré a insisté sur le fait que « chaque résistant devait être un artisan actif de son association, et non le spectateur, pour que soit enregistré de notables succès. » Elle insistait pour que chaque titulaire de la carte du combattant (couleur chamois) établisse une demande d'attestation de

durée des services, pour que celle-ci soit la pièce maîtresse de prise en compte pour le calcul de la retraite.

A l'issue de la réunion, Sam Février et Jo Vetel ont remis leur carte aux membres présents avec la perspective de contacter les manquants à cette soirée. Ils ont par ailleurs, pris bonne note de la date du 23 avril et promis une forte participation au Congrès départemental de Berné.

Le bureau, présidé par Sam Février, a été reconduit avec à la présidence d'honneur R. Cougard.

D'autres Assemblées Générales en quelques mots

● SAINT-NICOLAS-DES-EAUX :

Nos amis de Pluméliau, Bieuzy-les-Eaux, Moustoir Remungol ont pour habitude de se retrouver chaque année dans une salle de l'Auberge de la Vallée tenue par notre camarade Léon Quilleré. 1978 n'a pas failli à la tradition et une fois encore la discussion a eu pour thème la reconnaissance des droits de beaucoup de nos camarades, en particulier ceux de Moustoir-Remungol pour lesquels un mauvais départ dans l'établissement des dossiers originels, nécessite une étude sur place avec chaque intéressé. Cette réunion aura lieu dans le courant du mois de mai ou juin.

● ST-TUGDUAL :

A la salle Le Marre, à St-Tugdual, s'est tenue l'Assemblée générale des sous-sections de St-Tugdual, Le Croisty, St-Caradec, Ploerdut, Berné. Notre toujours jeune président Jean Dinahet a tracé à cette occasion la responsabilité qui incombait à la grande section du pays Pourlet pour une bonne organisation du congrès départemental du 23 avril à Berné.

● GUER :

L'Assemblée générale de Guer et ses environs a été l'occasion d'une reprise des cartes traditionnelle, mais surtout une séance de travail quant aux nécessités de bien établir les dossiers de chaque adhérent pouvant bénéficier de la carte de combattant, voire de la CVR ou autre distinction. Plus de 20 dossiers ont été établis au cours de cette matinée du 22 janvier.





LE 15 MAI A DUALT
(LUNDI DE LA PENTECOTE)

Rassemblement Régional en hommage aux sacrifices de la Résistance

- Pour le respect de la vérité historique
- Contre toutes les résurgences des néo-nazis...

Une sortie fraternelle des anciens de la Résistance, c'est ce que souhaitaient bon nombre de nos camarades. Cette année, l'Assemblée générale du Comité de Lorient-Lanester a voulu concrétiser ce désir en prenant la

décision de fixer une date (le 15 mai, lundi de la Pentecote) pour cette journée. Elle coïncide avec le vœu formulé par le bureau départemental d'organiser un rassemblement régional des anciens résistants, sur

un haut-lieu de la Résistance bretonne, afin de montrer notre détermination au respect de l'idéal pour lequel nous avons combattu et où plusieurs des nôtres ont fait le sacrifice de leur vie. Dans le même temps, d'autres se complaisaient dans les rangs de la collaboration, de la délation, de la trahison, de la dénonciation, et de la lutte ouverte contre les patriotes. C'est pourquoi en accord avec les Comités départementaux des Côtes du Nord et du Finistère avons-nous choisi la forêt de Duault pour cette manifestation du souvenir, « pour le respect de la vérité historique, contre toutes les résurgences des néo-nazis. »

Ce sera le leit motiv de la journée que nous organisons avec nos amis des départements voisins que nous voulons rendre, à la fois touristique et historique puisque nous trouverons dans cette partie des Côtes du Nord un peu oubliée dans les textes officiels.

« Quand on parle d'histoire officielle, dirait le lieutenant-colonel Moreau (commandeur de la Légion d'Honneur, ancien chef du maquis "FTPF Tito" de Duault), curieusement on préfère au nom de Duault, ceux du Plateau des Glières ou du Vercors, comme si le pouvoir ne trouve une attitude morbide que pour les noms de défaites. » Il aurait pu y ajouter Saint-Marcel, dans notre département.

Mais peut-être faut-il, sans déflorer complètement le sujet — qui nous sera révélé par de véritables résistants de la région — dire deux mots de ce que furent les opérations du 2^e

RCP (Régiment de Chasseurs Parachutistes) dans la nuit du 5 au 6 mai 1944 et des combats qui eurent lieu par la suite : deux détachements de 18 hommes chacun, commandés par 2 lieutenants, sont largués dans la nuit du 5 au 6 avec pour mission, l'un de préparer et d'occuper la base "Dingson" (St-Marcel) et l'autre de procéder de la même manière pour la base "Samwest" en forêt de Duault.

Parallèlement, dans cette même nuit du 5 au 6 juin, 18 équipes de 3 ou 4 hommes furent parachutées à travers la Bretagne pour effectuer diverses missions de destructions des positions ennemies ; ces équipes devaient rallier l'une ou l'autre des deux bases après exécution de leur mission.

La mise à terre du détachement de Duault, commandé par le lieutenant Deschamps se fit sans incidents notables et les parachutages d'hommes et de matériel s'échelonnèrent jusqu'au 10 juin. Le capitaine Leblond, parachuté dans la nuit du 8 au 9 prenait le commandement du détachement comprenant 120 hommes le 10 juin. 120 hommes de S.A.S. à côté des maquisards de la Compagnie "Tito" des FTPF des Côtes du Nord.

Le 12 juin ce sera l'affrontement avec une compagnie allemande : les FTPF et une section de parachutistes désobéissant aux ordres du capitaine Leblond y participèrent...

Tout ceci vous sera conté dans le détail au cours de cette sortie que nous souhaitons pleinement réussie.

Du presbytère au 'bezen' de la collaboration, à la trahison

EN maintes circonstances "AMI" a dénoncé les hommages intempestivement décernés par divers groupuscules à la mémoire de l'abbé Perrot, ancien recteur de Scignac. Il s'agit d'une véritable entreprise visant, à travers le martyre d'un "saint", à préparer les conditions d'une véritable canonisation.

A l'occasion de Pâques 1978 un appel a encore été lancé par un Comité du Souvenir afin que se recueillent à la chapelle de Koat Kéo, près de laquelle fut exécuté Jean-Marie Perrot, les fidèles de l'autonomie.

35 ans après, l'on tente toujours de tromper l'opinion en présentant cette exécution comme une sanction imméritée et tous les plumitifs bretonnants, après un hommage aux "Bretons dans la guerre" et parfois aux Résistants bretons, se considèrent suffisamment dédouannés, pour, sous couvert d'une apparente impartialité, aborder le cas Perrot.

« Le crime le plus grave de conséquences fut le lâche assassinat, le 12 décembre 1943, du recteur de Scignac, l'abbé Yann Vari Perrot. C'était un saint, un modèle de charité, accueillant à tous, même à ses adversaires. On ne pouvait rien lui reprocher, si ce n'était son amour de la Bretagne (il dirigeait l'association culturelle "Bleun Brug"). Il fut abattu

« au détour d'un chemin. Le but de ce meurtre abject « était de rejeter dans le camp Allemand, sous l'effet « de l'indignation, l'ensemble du mouvement breton qui « se serait ainsi discrédité. Seuls les éléments extrêmes tombèrent dans le piège : Célestin transforma son armée secrète en milice et lui donna le nom de formation Perrot ("Bezen Perrot"). Il y attira les jeunes gars des "Bagadou Stourn" en leur faisant croire mensongèrement qu'il avait l'accord de Yann Goulet et qu'ils ne porteraient jamais d'autre uniforme que breton. Or, il leur fit bientôt revêtir la tenue de la Werhrmarkt pour les conduire au combat contre les maquisards bretons. »

Ainsi s'exprime dans une "Histoire de la Bretagne" Yann BREKILIEN qui se veut historien, se dit "modeste maquisard de l'époque, exerce sous son vrai nom la profession de magistrat, et a par ailleurs écrit quelques ouvrages qui ne manquent pas d'intérêt.

Mais pour nous, l'histoire est autre chose que la répétition de contre-vérité, et nous affirmons :

— l'abbé Perrot a été condamné à mort par Londres et les services "Action" reçurent en 1943 l'ordre de l'exécuter pour collaboration et trahison.

QUI FUT L'ABBÉ PERROT ?

« ...un homme qui a passé parmi nous comme une force de la nature, faisant naître sur son passage, avec une égale violence, l'enthousiasme et les oppositions. »

« ... Les contrastes de son caractère évoquent, pour ceux qui l'ont connu, le visage multiple de la mer bretonne, d'un charme si prenant sous le soleil d'été toujours prodigue des dons les plus divers, mais sujette aussi à des tempêtes impressionnantes... »

« Habité par un feu dévorant, l'abbé Perrot a su communiquer à d'autres la flamme dont il brûlait, une flamme qui, à quelques uns, ne fut pas moins fatale qu'à lui-même... »

Ainsi le dépeint le chanoine Falc'hun, professeur à l'Université de Rennes.

Avec opiniâtreté et sans discernement, il fut esclave de sa devise "Feiz ha Breiz" (Foi et Bretagne), confondant les limites de son sacerdoce et de la politique. Toute sa vie fut ainsi une lutte en faveur de la langue bretonne, pour la "libérer" du joug français, puis insuffler l'esprit breton par tous les moyens.

Originaire de la terre des prêtres, entier, sectaire et coléreux, il se fit ennemi

acharné "des rouges" et de "la législation communiste qui opprime depuis 140 ans". Et l'on songe déjà au comportement de ceux qui en France pensaient : « Plutôt Hitler que le Front Populaire ! »

Convaincu que la Bretagne avait perdu son indépendance en 1532 et son autonomie par la faute des "utopistes de 1789", il ne perdait aucune occasion de vilipender "l'étatisme jacobin". En 1919 il participa à la campagne électorale pour évincer la liste radicale.

Curé de combat, fier du titre de "Père de la Patrie" que lui décernèrent ceux qui pensaient breton, il glissa constamment vers le séparatisme, approuvant en 1932 la destruction du Monument de l'Union à Rennes et celle de la voie ferrée à Ingrandes.

A ceux qui les traitaient de vandales, il répondit : « Quels noms devrait-on donner alors à ceux qui tuent l'âme bretonne, volent l'Eglise et les Défunts, qui étouffent la foi chez les enfants et qui empêchent la langue bretonne de subsister ?... »

Brandissant déjà avant la guerre la dynamite au nom de la culture, approuvant la naissance de l'Association bretonne comme celle du PNB, fréquentant assidûment

les membres de "Gwenn ha Du" et du "Kuzul Meur", partisan du "Comité Central des Minorités nationales en France" fondé en 1927 à Quimper (1), recevant d'éminents celtisants allemands à Scignac avec beaucoup d'égards, l'abbé Perrot s'était

préparé aux épreuves de l'occupation de la France par les Allemands, "amis de toujours des Bretons", en dépit des prophétiques rappels à l'ordre de l'Evêque de Quimper, Mgr Duparc, depuis 1926...

(1) L'un des représentants de Belgique, Franz Wieldiers sera nommé en 1942 gouverneur de la Frandre orientale par Hitler en personne.

QUELS FURENT SES AMIS ?

Il écrivait un jour à l'un des chefs du mouvement breton : « J'admire profondément tous ceux qui se sacrifient pour la Bretagne. Je n'ai que des indulgences pour eux... »

Effectivement, son presbytère de Scignac fut souvent, au cœur des Montagnes Noires, l'asile des chefs de Breiz Atao et du "Gwen ha du". Célestin Lainé, Debauvais, Delaporte, Mordrel, Guy Vissault, Yann Goulet, Polig Montjarret et bien d'autres sont passés par là...

Les congrès du Bleun-Brug — dont il avait été le fondateur en 1905 — établissent les étapes d'une "descente aux enfers" : Celui de Roscoff en 1935 marquait l'entrée en scène de Breiz Atao, celui de 1936 à Plougastel fut l'occasion d'inaugurer le drapeau breton aux couleurs Gwenn ha Du créé en 1096 au temps des Croisades..., celui de 1939 à Lannion con-

sacrait le rapprochement entre les doctrines de Breiz Atao et du Bleun Brug « même si les principes et les méthodes demeuraient différents ».

Ainsi l'abbé Perrot subit de plus en plus l'attraction d'un nationalisme breton, d'un séparatisme incompatible avec la mission de l'Eglise que lui reprochait Mgr Duparc.

Comment le justifiait-il ? Par la duplicité des mots : « Qu'il y ait entre la France et la Bretagne, depuis 1789, une union révolutionnaire dans le genre de celle qui existe entre le requin et sa proie, tout le monde s'accorde à le reconnaître. Car c'est l'évidence même. Il y a, certes, une union basée sur la force, mais y a-t-il également une union basée sur le droit ? S'il n'y a pas union, pourquoi parler de séparatisme ? » (lettre de Plouguerneau à Mgr Duparc : 19-1-1926).

— Ce furent des soldats en mission qui, sur ordre, ont abattu un ennemi de la Résistance, et non des "communistes" comme l'a ressassé dans sa haine André Geffroy, le Grand "Gef", condamné à mort pour intelligence avec l'ennemi.

— L'exécution avait peut-être le sens d'un exemple, mais non le but de forcer l'ensemble du mouvement breton à se compromettre. C'était déjà chose faite : Célestin Lainé, Guy Vissault, Olivier Mordrel, François Beauvais, etc... se comportaient depuis 1939 en agents de l'ennemi et certains d'entre-eux, avant de s'illustrer dans le combat contre la France ou par les tortures infligées aux Résistants bretons, appartenaient à l'Abwehr..., tandis que tous, à des degrés divers compromis avec l'occupant, se retrouvèrent dans le sillage de la Gestapo.

— Yann Goulet, aujourd'hui sculpteur près de Dublin, avait à l'époque cédé à Lainé — ainsi qu'il l'a reconnu — en donnant aux membres des "Bagadou Stourn" la faculté de rejoindre de leur plein gré les rangs du "Bezen Perrot".

— Membre du Comité consultatif de Bretagne, propagandiste à Radio-Bretagne en novembre 1941 et à Pâques 1942, l'abbé Perrot fut toujours étrangement entouré d'Allemands, qu'il s'agisse avant-guerre du

professeur de gothique Von Thévenar, ou de l'arrivée des occupants qu'il salua sur la place de Scignac le 19 juin 1940, ou de son amitié avec "Franz", et jusqu'à son enterrement, protégé par les mitrailleuses allemandes.

Nous ne doutons pas qu'il y eut de "bons" Allemands et nous admirons la lutte des antifascistes contre le nazisme qui inaugurèrent les camps de concentration.

Lorsqu'est en cause la personnalité de l'abbé Perrot, ce n'est pas le prêtre que nous jugeons, ce n'est pas la foi ni l'amour de la Bretagne que nous condamnons.

Ce que juge la Résistance, c'est la conduite d'un homme qui n'a pas suivi le chemin de l'honneur ou moment où le destin de la France était inséparable de celui de la Bretagne et de l'avenir de notre civilisation.

D'un homme qui, ancien combattant de 14-18 devant, en des circonstances exceptionnelles, montrer l'exemple du patriotisme et non semer dans son pays occupé, la graine de violence à l'heure du nazisme.

Malgré les avertissements qui lui ont été prodigués, il est avec d'autres, responsable devant l'Histoire de sangs versés par des Bretons trahis par d'autres, porteurs d'uniformes vert-de-gris.

Et l'histoire, nous entendons l'écrire à partir des faits, têtus comme les Bretons...

MISE en GARDE de M^{gr} DUPARC

Lettre de Mgr DUPARC
du 16-1-1926

« Cher Monsieur Perrot,
Dans l'intérêt du Bleun-Brug, je ne puis pas vous laisser ignorer que la suppression à Guingamp de l'incidente qui protestait contre le séparatisme, a produit très mauvaise impression. Si vous vous laissez dominer par les exaltés, vous amèneriez la dislocation de votre groupe.
Ne laissez pas non plus le Feiz ha Breiz perdre son caractère de revue religieuse. Ce serait sortir de sa voie traditionnelle.

Je vous bénis et vous assure de mon paternel dévouement en Notre Seigneur.

ADOLPHE,
Evêque de Quimper »

Lettre de Mgr DUPARC
du 10-4-1926

Evêché de Quimper le10-4-26
« Mon cher Monsieur Perrot. Je regrette que vous n'ayez tenu aucun compte des avis de votre Evêque.

C'est ce qui m'amène à prendre une décision dont je viens vous faire part. Vous devriez désormais soumettre à M. le Chanoine Uguen tous les articles destinés à votre revue, excepté les simples récits et les exposés religieux sans allusions tendancieuses aux questions irritantes d'autonomie bretonne. Vous aurez à modifier les articles jugés dignes de censure ou à les supprimer.

En donnant cours à vos tendances séparatistes, vous avez nu à la cause bretonne et semé la division parmi les prêtres et les bons jeunes gens du diocèse, ce dont se plaignent plusieurs familles et des membres du clergé, très attachés à tous les intérêts de la Bretagne.

Votre campagne actuelle complique sans profit notre situation religieuse et compromet nos revendications catholiques en donnant un prétexte aux persécutions dont on nous menace.

Vous savez d'avance que notre province ne pourra obtenir rien de plus, en fait

de libertés régionales, que ce qui sera éventuellement accordé aux autres provinces et vous ne supposez pas, je le pense, qu'elles visent à la séparation.

Vous n'obtiendrez la séparation pour la Bretagne que dans le sang et dans la ruine.

Vous ne voulez pas de l'union avec la France ? Rappelez-vous que la séparation ne ferait qu'attirer sur vous que les convoitises de l'Angleterre et, ce qui serait pire encore, de l'Allemagne.

Voilà où nous mènerait vos rêves.

Vous avez mieux à faire avec votre talent, votre cœur et votre âme de prêtre : c'est de revenir au programme raisonnable ; défendre et cultiver l'esprit breton, la foi la langue ; les usages, l'histoire de la Bretagne, et vous rappeler que votre revue a été fondée à l'origine surtout dans un but d'apostolat religieux.

Veuillez agréer, cher M. Perrot, l'assurance de mon paternel dévouement en Notre Seigneur.

ADOLPHE,
Evêque de Quimper. »

AVIS DE RECHERCHE

● Nous recherchons Monsieur GUILLEMOT ou GUILLEMOTO, ayant travaillé à l'arsenal de BORDEAUX en 1944, arrêté par les Allemands et détenu à l'école Ste-Anne de Guémené-sur-Scorff au mois de JUIN 1944, relâché par la Gestapo fin juin. Il devait habiter chez ses parents dans la région de Guémené - Le Fauët - Plouay - Gourin.

● Monsieur Pierre Courtet demeurant 89 rue Monistrol à Lorient, cherche à prendre contact avec des personnes qui ont assisté aux sévices qu'il a dû subir de la part des troupes d'occupation en octobre 1943 à Kermélo, en Lorient. Une quarantaine de personnes, environ, a été témoin de ces brutalités.

MISE EN GARDE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE (A.N.A.C.R.)

Dernièrement est paru dans la presse un communiqué intitulé : « L'Amicale des Réfractaires du S.T.O. de l'Arsenal » devient l'Association des Anciens Combattants, Résistants, Réfractaires et Maquisards Bretons.

Or, l'Amicale des Réfractaires de l'Arsenal était constituée dans la mouvance de l'A.N.A.C.R. qui n'a jamais eu connaissance de sa dissolution. Quant aux camarades réfractaires de l'arsenal, membres de l'A.N.A.C.R. qui sont bien plus des dévoués, ils n'ont jamais eu connaissance d'une telle décision.

Ce communiqué qui s'adresse, sans fausse modestie, aux maquisards bretons, est d'autant plus troublant qu'il réclame dès l'abord, une cotisation de 20,00 francs, plus un supplément de 10,00 francs pour constituer un dossier.

L'A.N.A.C.R. attire l'attention de ses adhérents et amis sur cette pratique coûteuse peu conforme à la solidarité traditionnelle des mouvements d'anciens combattants.

Le communiqué incriminé n'est pas signé, mais l'adresse donnée est une fois de plus celle d'un ancien membre exclu de l'Association, à l'unanimité, par le congrès d'Arradon.

Cette volonté réitérée de constituer une amicale personnelle se conjugue toujours avec l'appel sans cesse renouvelé au versement de nouveaux fonds. Ce n'est pas la première fois que de telles tentatives sont faites en direction des maquisards bretons. L'A.N.A.C.R. conseille donc la plus grande prudence envers ces provocations de division qui nuisent aux intérêts des anciens résistants pour tenter de servir des appétits personnels à peine déguisés.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'A.N.A.C.R. qui tient ses permanences tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30.

Pour l'A.N.A.C.R.,
Le Bureau du Comité de Lorient-Lanester
et le Bureau Départemental.

AVIS IMPORTANT A NOS ABONNES

Fréquemment les préposés des P.T.T. sont obligés de nous retourner les journaux que nous destinons à nos abonnés. Pourquoi ? soit que nos camarades ont donné une mauvaise adresse, soit qu'ils ont changé de domicile et ont omis de nous signaler leur nouvelle adresse.

Il va de soit que notre fichier ne peut établir les cartes d'adhérents et les volets correspondants qu'en partant de ce qui est connu de nous :

- à l'échelon local ou cantonal
- à l'échelon départemental
- à l'échelon Ami entends-tu.

Pour que chaque abonné reçoive dans de bonnes conditions ce que nous lui adressons, nous ne pouvons que lui recommander de nous indiquer son changement d'adresse intervenu depuis la reprise des cartes de 1977, afin de rectifier le fichier pour 1978. (voir également la rectification en cas de mauvais libellé).

UN EXEMPLE :

L'adresse du camarade André Le Goff de Lorient indique : 14, rue Amiral Courbet. Le 12, rue Amiral Courbet fait l'angle de la rue Amiral Courbet et de la rue Duplex. L'autre angle de la rue est un bâtiment appartenant au collège Saint-Louis portant le n° 16. Il n'y a donc pas de n° 14 dans la rue Amiral Courbet.

Que peut faire le préposé ? Sinon renvoyer le pli, et pendant que l'on procède à des recherches (1), notre camarade, par sa faute, est privé de la lecture de son journal.

(1) En fait notre camarade habite au 14 rue Amiral Bouvet.

MIEL DU PAYS CHOUCHEN
GELEE ROYALE
M. J. LE CORRE
Apiculteur

Expédition
sur commande

Kerlevenec - ☎ 05.09.55
56530 QUEVEN

Ce qu'il faut savoir sur la Retraite

La retraite à 60 ans reste réservée à certaines professions ou à certains cas bien particuliers. Toutefois, depuis quelque temps, de nouvelles dispositions (dont certaines sont encore à l'étude) peuvent vous permettre

de cesser votre activité avant 65 ans tout en bénéficiant de ressources comparables à la retraite normale. C'est le cas notamment pour les femmes ou pour les salariés qui se retrouvent sans emploi après 60 ans.

LE REGIME GENERAL

En temps "normal", l'âge de la retraite est en effet fixé à 65 ans pour tous les salariés du commerce, de l'industrie, et des services qui sont sous le régime général de la Sécurité Sociale, et pour les salariés de l'agriculture. C'est aussi le cas pour les non-salariés de l'agriculture, pour les membres des professions libérales (architectes, notaires, etc...) et pour les commerçants et artisans, affiliés depuis le 31 décembre 72 au régime général de la Sécurité Sociale.

Si vous choisissez de cesser votre travail à 60 ans, votre retraite subit un abattement : vous bénéficiez d'une pension équivalente à 25% de votre

saire annuel moyen (SAM) au cours des dix meilleures années d'assurance. A condition toutefois de justifier de 37 ans 1/2 de cotisations à la Sécurité Sociale.

Cette demande de retraite anticipée peut être ajournée et la retraite augmentera alors de 5% de votre SAM par année d'ajournement.

Notons qu'à cette retraite de base s'ajoute une retraite complémentaire étendue depuis la loi du 29-12-1972 à tous les salariés. Elle se calcule en "points" qui s'additionnent année par année. Elle prend effet également à partir de 65 ans, à moins que vous soyez affilié à un régime spécial.

Les Exceptions Classiques

Pour bénéficier dès 60 ans d'une pension égale à 50% du salaire annuel moyen, il faut remplir certaines conditions :

— **Etre reconnu inapte au travail** : c'est-à-dire être dans l'incapacité de poursuivre l'activité sans nuire gravement à votre santé, ou être atteint d'une incapacité de travail à 50% compte tenu de vos aptitudes physiques et mentales à l'exercice d'une profession. (Si cette incapacité est survenue avant l'âge de 60 ans, vous avez reçu une pension d'invalidité qui sera remplacée à 60 ans par la retraite pour inaptitude).

Pour avoir droit à cette retraite, vous ne devez bien sûr plus exercer de travail vous procurant des revenus trimestriels supérieurs à un certain plafond (fixé actuellement à la moitié de 520 fois le montant du SMIC horaire).

— **Etre titulaire d'une carte de**

déporté ; d'interné politique ou d'interné ou déporté à la Résistance. Vous bénéficiez alors de la retraite à 60 ans à taux plein, sans être tenu de cesser votre activité.

Dans le cas des anciens combattants ou prisonniers de guerre, la pension à 50% est accordée entre 60 et 64 ans suivant le cas.

— **Avoir exercé une profession reconnue pénible** :

Par exemple avoir travaillé en continu ou semi-continu à la chaîne, aux fours, ou avoir été exposé aux intempéries. Pour avoir droit à la retraite anticipée dans ce cas, il faut avoir exercé cette activité au moins 5 ans au cours des 15 dernières années et totaliser 42 ans d'assurance. Pour la conserver, il faut avoir cessé complètement votre activité professionnelle, mais seulement dans l'entreprise où vous travailliez.

LES REGIMES SPECIAUX

Dans certaines professions l'âge légal de la retraite est fixé à 60 ans voire 55 ans ou 50 ans selon la nature des services accomplis. Il est à noter que dans ces cas-là, la limite d'âge est souvent supérieure à celle existant dans le régime général.

C'est le cas pour les fonction-

naires civils, les ouvriers de l'Etat, les agents des collectivités locales, les salariés des mines, de l'E.D.F.-G.D.F., de la S.N.C.F., de la R.A.T.P. et pour les militaires. Chaque système étant fort complexe, vous devez vous référer à l'institution dont vous dépendez.

Les nouvelles dispositions la Prè-Retraite

La pré-retraite, qui est une "garantie de ressources" versée par les ASSEDIC, était autrefois versée aux salariés de plus de 60 ans qui avaient été licenciés et pour lesquels cette allocation n'était versée qu'après un délai de trois ou six mois pendant lesquels les licenciés devaient rechercher un autre travail.

Tel n'est plus le cas. Non seulement ce délai d'attente est supprimé, ainsi que la condition de recherche d'emploi, mais l'allocation de pré-retraite est désormais accordée depuis le 11 juillet 1977 à tous les salariés quelle que soit la cause de la rupture du contrat (licenciement, licenciement économique et même démission).

Il faut toutefois remplir certaines conditions :

— avoir au moins 60 ans au jour de la rupture de contrat ;

— avoir appartenu au moins dix ans à un régime de sécurité sociale, dont une année continue au cours des 5 dernières années ;

— ne pas avoir droit à une autre retraite anticipée (inaptitude, travailleurs manuels, etc...) ;

— avoir cotisé aux ASSEDIC au moins 10 ans.

Précisons que vous devez faire vous-même la demande pour bénéficier de la garantie de ressources (à l'agence locale pour l'emploi puis aux ASSEDIC).

L'allocation est versée jusqu'à 65 ans où la retraite normale prend le relais. Elle peut être interrompue si vous reprenez un nouveau travail, puis accordée une nouvelle fois après (à moins qu'il ne s'agisse que d'une activité très réduite et occasionnelle, auquel cas l'allocation est maintenue).

La garantie de ressources (qui s'ajoute aux autres allocations de chômage) permet de toucher 70% du salaire mensuel brut perçu au cours des 3 derniers mois d'activité. Elle ne peut être inférieure au total de l'allocation d'aide publique et de l'allocation ASSEDIC, si supérieure à 70% du salaire de référence des Assedic (14.440 F par mois).

LA RETRAITE DES FEMMES

La loi sur la retraite des femmes est parue en juillet 1977 ; mais elle ne prend effet qu'à partir de janvier 1979 pour les femmes âgées de 60 ans ; pour en bénéficier à partir de janvier 1978, il faut avoir 63 ans.

Les femmes toucheront la totalité de leur retraite dès la

liquidation de celle-ci : pension de vieillesse du régime général, plus retraite complémentaire.

Pour y avoir droit, il faut avoir cotisé au moins 37 ans 1/2 au régime général de Sécurité Sociale, mais les mères de famille ont le droit d'ajouter à ce nombre d'années deux ans par en-

fant élevé pendant au moins neuf ans. Cette possibilité n'est réelle que pour la vraie retraite anticipée et non pour la pré-retraite où il faut avoir 10 ans de travail effectif.

D'autre part, on peut choisir entre la pré-retraite et la retraite anticipée : si une femme a droit aux deux, c'est la retraite qui prévaut.

Cas Particuliers

Depuis 1972, date de la création dans le cadre des ASSEDIC de la **pré-retraite après un licenciement** des salariés de plus de 60 ans, et surtout depuis juillet 1977 date d'ouverture de la possibilité d'accession à cette **pré-retraite sur démission** des mêmes salariés, les camarades remplissant les conditions voulues peuvent obtenir des liquidations parfois très différentes, soit au plan de la caisse nationale vieillesse (CNVSS) et des caisses de retraite complémentaires (CRC), soit au plan des ASSEDIC.

Rappelons les conditions d'obtention des retraites CNVSS et CRC **dans le temps**, au titre des services de guerre ou de la captivité :

— Peuvent obtenir la liquidation de ces retraites dès 55 ans les déportés résistants ou politiques titulaires d'une pension (cumulable) d'au moins 60% au titre du code des ACVG.

— Dès 60 ans, les déportés ou internés titulaires de la carte DIR ou DIP.

— Les anciens prisonniers rapatriés pour maladie, blessure, ou les anciens combattants titulaires de la carte du combattant réformé avant la fin des hostilités :

— Les prisonniers évadés de guerre après plus de six mois de captivité.

Les anciens combattants titulaires de la carte du combattant ou les prisonniers de guerre peuvent demander la liquidation suivant la durée de captivité ou de service en temps de guerre :

- de 6 à 17 mois : à 64 ans
- de 18 à 29 mois : à 63 ans
- de 30 à 41 mois : à 62 ans
- de 42 à 53 mois : à 61 ans
- de 54 mois et plus : à 60 ans

Pour les anciens résistants, ces services doivent être prouvés par le certificat d'appartenance modèle national délivré avant 1951 par le ministère des armées. A défaut l'attestation de durée des services créée par le décret du 6 Août 1975 est prise en considération pour l'ANTERIORITE de la retraite par le régime général de la Sécurité Sociale.

Les résultats précis des choix possibles ne pourraient être chiffrés dans le domaine de la CNVSS et de la CRC qu'après obtention respectivement d'un relevé de compte et d'un relevé de points et étude par un spécialiste.

POUR VOS DROITS, CAMARADES !

Voici de bons conseils :
— Lisez "AMI" et conservez-le : le n° 39 vous apporte de précieux renseignements sur les **attestations** nécessaires, sur la **carte du combattant**, etc...

— chaque bureau local doit en fonction des "AMI" constituer sa documentation.

— En cas de difficultés :

① Ecrire à ANACR Morbihan "Commission des Droits", Cité Allende, Lorient.

② Venir aux permanences du samedi matin (même adresse) de 10 h à 11 h 30.

BULLETIN D'ABONNEMENT à "AMI ENTENDS-TU..."



M

Prénom

Adresse

souscrit un abonnement d'UN AN à "AMI ENTENDS-TU" (10 Francs) + 1 F pour l'expédition.

Mode de paiement :

— par versement au compte bancaire A.N.A.C.R., numéro 27-19-03810-8 - Lorient, 12, cours de la Bôve.

De l'usage du titre de déporté

L'U.N.A.D.I.F. et les Fédérations qu'elle regroupe viennent de gagner en appel le procès qui les opposait à la Fédération nationale dite des "Déportés du Travail" (F.N.D.T.) qui rassemble les anciens requis du S.T.O. (service du travail obligatoire) et dont l'appellation déterminée par la loi est celle de "personne contrainte au travail en pays ennemi".

La Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris a décidé par arrêt en date du 13 février 1978 (infirmant le jugement du Tribunal d'Instance, en date du 10 novembre 1976) d'interdire à la F.N.D.T. de faire usage des termes "déporté" et "déporta-

tion" dans sa dénomination et dans tous les documents qu'elle diffuserait à l'occasion de la réalisation de son objet social. Cette interdiction prendra effet à l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la signification de l'arrêt.

Ce jugement confirme que seuls ceux qui ont été internés dans les camps de concentration peuvent se prévaloir du titre de déporté (résistant ou politique).

LE 19 MARS avec la F. N. A. C. A.

13 Mars. Comme dans beaucoup d'autres communes, à Lorient, la FNACA, avec les autres générations du feu, ont célébré la fin de la guerre d'Algérie.



LU DANS F. A. de la LIBÉRATION

Lors de l'Assemblée générale du Comité de Pontivy, notre camarade Marcel Le Cocq a fait don au Comité départemental d'un certain nombre de documents en sa possession, notamment des tracts du temps de l'occupation, des numéros de "France d'Abord" de la période illégale. De ces documents nous avons extrait ces deux récits qui intéressent le département du Morbihan.

LA MORT GLORIEUSE D'UN HEROS

Un jeune Breton d'Audierne, Manu Brusq, âgé de 19 ans, allait être fusillé à Quimper pour crime de patriotisme. Un officier allemand, insolent, était là pour commander le peloton d'exécution, mas avant d'aller au poteau d'exécution, le brave Manu Brusq regarda cet officier, lui sauta dessus et le tua de sa propre dague en disant : « Toi, je t'aurai avant de mourir, sale boche... ». Les nazis, fous de rage en voyant leur officier tué, clouèrent Manu Brusq sur son cerceuil.

Le jeune héros, jusqu'à son dernier souffle, a chanté La Marseillaise.

"Aux Armes citoyens
Formez vos bataillons"...



Manu BRUSO, sur notre photo (à gauche) était apprenti mécanicien à Saint-Mandrier. Il est ici en compagnie de Jean-Pierre, Louis DORE, qui allait devenir plus tard le commandant Jacques. Tous deux ont participé au sabotage du "Sirocco" en rade de Toulon en novembre 1942, lors de l'envahissement de la zone libre par les occupants nazis.



Au maquis de Saint-Tugdual, en avril 1944, Julien LE COUSTOMER en compagnie d'Odette SIMON-DORE (Veuve du commandant JACQUES).

LES FEMMES AUSSI...

Les femmes bretonnes ont occupé une place d'honneur dans le combat : des centaines de jeunes femmes et de jeunes filles ont assuré les liaisons sous le feu de l'ennemi et ont fait elles-mêmes le coup de feu.

Un exemple entre mille :

— Le 25 Juin 1944, le sous-chef de Compagnie Gilbert (de son vrai nom Julien Le Coustumer) était chargé d'une mission. A son retour, ne pouvant rejoindre sa compagnie, il dut se replier ; l'agente de liaison Danielle, de son vrai nom Marie Le Léonnet, épouse d'Albert Le Béguet, fut chargée de le rejoindre. Après un parcours de 30 km, elle réussit après bien des difficultés à le toucher à St-Tugdual, bien que cette commune fut encerclée par les Allemands ; l'encercllement dura 48 heures.

Pendant ce laps de temps, elle assura la sécurité de Gilbert par les renseignements qu'elle lui fournissait. Pour cela elle allait au bourg de St-Tugdual et dans les communes environnantes (elle fut arrêtée trois fois). Munis des renseignements nécessaires, Gilbert et Danielle partirent à la nuit et parvinrent à franchir le barrage allemand.

Les Allemands étaient mille cinq cents environ. Danielle armée d'une mitraillette dont elle connaissait le fonctionnement traversa avec Gilbert le barrage. Elle témoigna d'un courage et d'un dévouement exemplaire pendant les 75 km parcourus pour rejoindre la compagnie.

Bulletin d'adhésion à l'A.N.A.C.R.

NOM Prénom

Adresse

Ancien Résistant du mouvement

Désire adhérer à l'Association des Anciens Combattants de la Résistance et verse à ce jour la somme de 25 FRANCS, représentant le montant de la cotisation annuelle et de l'abonnement à "FRANCE D'ABORD" (1).

Mode de paiement :

— par versement au compte bancaire A.N.A.C.R. Lorient, 12, Cours de la Bôve.

(1) Pour l'abonnement à "AMI ENTENDS-TU", voir par ailleurs notre bulletin d'abonnement. D'autre part, des timbres facultatifs de solidarité sont à la disposition des adhérents.

NOUS AVONS PERDU UN AMI Petr KOJEMIAKINE

Le frère de Théodore

Nous avons appris la mort de M. Petr Kojémiakine, frère de Fédor (que l'on appelait Théodor dans le maquis) ce lieutenant soviétique tué à Hennebont, dans les rangs de la Résistance française, durant les combats du front de Lorient et qui repose dans le cimetière de Lochrist-Inzinac.

M. Kojémiakine, qui était venu de Kiev, l'été dernier, pour se recueillir sur la tombe de son frère (tombe dont il avait appris l'existence en 1975) avait été reçu par les municipalités d'Hennebont, de Moustoir-Remungol. De nombreux résistants, des membres de l'A.N.A.C.R. et de France-URSS l'avaient accompagné durant son séjour dans notre région. Il avait quitté notre Bretagne ravi de l'accueil que lui avait réservé la population, les organisations patriotiques et culturelles. Il était parti heureux d'avoir pu accomplir ce qui devait être un ultime pèlerinage jusqu'à la tombe de son frère "MORT POUR LA FRANCE".

C'est l'écrivain Genadi Netchaev, de Moscou, ami de Petr Kojémiakine qui a fait part du décès de ce dernier à notre camarade Chenu de Lochrist membre de l'A.N.A.C.R. et de France-URSS et qui avait hébergé, en juillet dernier celui dont la gentillesse et la simplicité nous avaient touché et dont la mort nous laisse bien en peine.

M. Petr Kojémiakine, capitaine de vaisseau en retraite, était titulaire de l'Ordre de Lenine et Héros de l'Union Soviétique.

INSULTE A LA RESISTANCE

Le général Bigeard, battant campagne en Meurthe-et-Moselle, avait déclaré, le 25 février, qu'il n'était pas opposé au transfert des cendres du maréchal Pétain de l'île d'Yeu à Verdun.

Le Comité d'action de la Résistance, présidé par Mme Marie-Madeleine Fourcade, n'a pas manqué de souligner dans un communiqué du 3 mars, qu'une "telle mesure est une injure tant à son action passée qu'à la mémoire de ses morts" et "une insulte à l'esprit de la Résistance et à la mémoire du Général de Gaulle".

C'est en réponse aux questions posées à Toul par un membre du Bureau national de l'Association nationale des Anciens Combattants de la Résistance, Marcel Deville, ancien vice-président du Comité départemental de la Libération, que le général Bigeard avait fait cette déclaration. Marcel Deville avait rappelé que les anciens résistants et les anciens combattants de toutes tendances étaient opposés à un tel transfert.

RALLYE

LORIENT - Tél. 21.16.64
Route d'Hennebont - 56 LANESTER

"LE PLUS GRAND HYPERMARCHÉ DE L'OUEST"

Massacre les Prix

VETEMENTS - SPORTS - CAMPING - NAUTISME - CARAVANES

La Hutte

F. GOURLAY
13, Pl. A.-Briand
L O R I E N T
Téléph. 64.39.56

Agence de Merville

26, avenue Jean-Jaurès - LORIENT - Téléph. : 64.29.76

TRANSACTIONS immobilières - commerciales

ACHATS • VENTES • LOCATIONS

Louis HEMERY - Philippe RICHARD



LES VINS "ARCIBIA"

VINS DE TOUTES PROVENANCES

L'AMBIANCE DE LA PROPRIETE

N. LE TEXIER

Négociant - Eleveur

LANESTER

Tél. Lorient 76.04.12

STATION-SERVICE "FINA"

160, Rue Jean-Jaurès — 56 LANESTER
Téléphone : 21.05.89

M. Manuel GARBAYO

Gérant Libre de PURFINA FRANÇAISE

Supermarché



Boulevard Cosmao-Dumanoir

56100 LORIENT

et

PRIMODIC

11, Rue Jullien

56300 PONTIVY

Sur le Blavet, dans un site touristique de Bretagne

HOTEL DE LA VALLÉE

CAFE — RESTAURANT — BAR

CONFORT

TERRASSE

Léon QUILLERE

56 SAINT-NICOLAS-DES-EAUX

Téléph. 51.81.04

La Directrice de la Publication : Odette DORE

Dépôt légal : 1er Trimestre 1978

Périodique inscrit à la C.P.A.P. sous le Numéro 773 D 75

Imprimerie et Editions JUGANT — Lorient



SAVAC

Caravanes WILLERBY

HABITATIONS DE 5,50 M à 12,80 M
PRIX SANS CONCURRENCE

Caravanes «ADRIA» TOURISME A PARTIR DE 385 KG

9, rue de Melun - LORIENT - Tél. 64.57.65 REPRISES et OCCASIONS

AUX ATELIERS DU MEUBLE

57, Rue de Liège
4, Rue Maréchal-Foch

LORIENT

11, Place
du Poids Public

VANNES

Biscuiterie de l'Aër

Spécialités Bretonnes
Garanties Pur Beurre

56540 SAINT-TUGDUAL

Téléph. 51.24.09



SON EXCELLENTE CHARCUTERIE
ET SES
SAVOUREUSES CONSERVES

EN VENTE DANS TOUTE LA REGION

56 PONTIVY

Tél. (97) 25.06.30

gan gan
Hubert BRISSON

AGENT GENERAL D'ASSURANCES

GRUPE DES ASSURANCES NATIONALES

34, rue carnot - LORIENT

Téléphone : 21.07.71

INCENDIE - ACCIDENTS - VIE
RETRAITES - RISQUES DIVERS

TERRASSEMENTS ET MANUTENTION

TRANSPORTS * DÉMOLITIONS

Transports • Location camions • Démolition • Pelles mécaniques • Compresseurs
Grues 6 - 12 - 15 et 20 tonnes • Porte-engins 100 tonnes

SOTRAMA-CARDIET

8, avenue de Kergroise

LORIENT

Téléphone 37.25.11

SABLE ET MATÉRIAUX DE CARRIÈRES